

F3SCT-M exceptionnelle - « Épisodes Caniculaires » Séance du 20 juillet 2026

L'administration, à la demande des organisations syndicales dont la CFDT, a réuni une formation spécialisée du CSA ministériel ce jour, le 20 juillet 2026, en raison notamment des épisodes de chaleur persistants.

La CFDT a prononcé une déclaration préalable

Décidément l'anticipation n'est pas la première des qualités dans ce ministère portant en charge de la transition écologique et des phénomènes climatiques. La CFDT souhaite que les prochains épisodes de différentiels de températures, à la hausse comme à la baisse, soit anticipés, notamment en cas de grands froids cet hiver.

La CFDT insiste en rappelant que l'important dans les processus de prévention, est de conserver de la souplesse et de l'adaptabilité : tel agent pourra préférer rester chez lui en télétravail, tel autre pourra préférer venir sur son lieu de travail en raison de conditions difficiles à domicile., l'aménagement des horaires de travail doit pouvoir être mis en place notamment pour les agents en service sur le terrain, etc.

Par ailleurs la CFDT demande que les décisions en matière d'investissements prennent davantage compte de l'avis des agents. A Rennes par exemple, il a été décidé de financer pour plusieurs centaines de milliers d'euros un décloisonnement, visiblement la priorité de l'Etat et de son bailleur privé, contre l'avis de la majorité des agents. Les agents concernés étaient unanimes pour demander des travaux d'isolation thermique ce qui n'a pas été retenu, ce qui se révèle très dommageable au vu des événements climatiques de ces dernières semaines.

Enfin, la CFDT insiste pour que l'anticipation des risques climatiques deviennent une variable prioritaire dans la rationalisation des décisions d'investissement. Pour la CFDT, il n'est pas question d'attendre la crise pour l'affronter sans s'y être préparé. Ce qui est fait par certains employeurs privés, peut être assuré par les services de l'Etat.

Les échanges

Lors des échanges ont été évoqués non seulement les questions de climatisation dans les bureaux et d'isolation, mais aussi les conditions de travail des agents « sur le terrain » notamment les agents en DIR ou à VNF.

Le Secrétaire général a admis qu'il n'était pas compétent pour ce qui concerne les services déconcentrés, « les préfets étant à la manœuvre ».

C'est donc acquis : concernant les conditions de travail des agents du ministère de la transition écologique, la formation spécialisée en matière de conditions de travail du CSA ministériel n'est pas compétente pour ce qui concerne les locaux d'activité en service déconcentré. La CFDT s'indigne d'une telle déclaration d'incompétence (au sens de la compétence fonctionnelle) et

dénonce cet état de fait. A tout le moins espérons-nous des assurances que les questions soulevées lors de cette séance soient transmises « aux préfets gestionnaires ».

Pour ce qui concerne les agents travaillant « sur le terrain », notamment en DIR, la distribution de gourdes et de bouteilles d'eau sont les deux mesures exceptionnelles prises en ces temps difficiles. L'aménagement des rythmes de travail (commencer tôt la journée par exemple), est laissée à l'initiative de l'équipe locale de direction, donc d'application variable.

Les organisations syndicales sont chargées de « faire remonter quand ça ne va pas ». Nous aurions préféré que l'administration s'inquiète elle-même de vérifier que tout va bien, et que nous n'ayons à intervenir que quand ça ne va vraiment pas. Question d'appréciation des rôles respectifs ...

Seule note positive, la mise en place d'un « groupe de travail », GT qui était prévu dans le plan pluriannuel de prévention des risques 2023-2027, qui n'était toujours pas mis en place. Un mal pour un bien ... qui permettra peut-être de répondre aux inquiétudes de la CFDT quant à l'absence d'anticipation des crises, notamment en perspective de l'arrivée de l'hiver. Le rôle d'un plan pluriannuel, en quelque sorte ... à condition qu'il soit mis en oeuvre.

.